

la même décision s'applique de nouveau et l'honorable député qui a la parole pourrait rattacher ses observations au crédit à l'étude de façon précise, et il ne devrait pas amorcer de discussion sur la politique générale. C'est la seule décision que je puisse rendre relativement au Règlement et aux usages du comité.

**M. Benidickson:** Monsieur le président, je n'ai pas besoin de vous signaler, j'en suis certain, l'importance de ce crédit comme supplément au crédit le plus élevé peut-être pour toute l'année, qu'on trouve dans le budget principal. Je me reporte à la page 46 du budget des dépenses de 1961-1962, concernant la direction et l'entretien de l'armée canadienne et je suis sûr, monsieur le président, que vous ne voudriez pas abrégier la discussion se rattachant à un crédit parlementaire de 359 millions de dollars.

**L'hon. M. Pickersgill:** Qui est maintenant augmenté de 10 p. 100.

**M. Benidickson:** Il s'agit ici d'un crédit supplémentaire augmentant le montant du crédit initial de 35 millions. Je signale à Votre Honneur que, contrairement à la plupart des postes de ces crédits, nous avons, dans les crédits principaux relatifs à l'armée canadienne, deux postes seulement, mais ils s'élèvent à 420 millions de dollars, et ici on nous demande, de nombreux mois après que nous avons examiné la ligne de conduite du gouvernement, de voter un montant supplémentaire de 35 millions pour l'armée canadienne.

Il me semble qu'en démocratie, compte tenu de ce pourcentage des charges que nous imposons aux contribuables, nous devrions bénéficier d'une discussion assez détaillée des dépenses, notamment de celles qui intéressent l'armée canadienne. Je suis sûr qu'en toute justice, monsieur le président, vous ne nous refuserez pas cela.

Si l'on passe aux détails des crédits supplémentaires n° 3, qui figurent à la page 14, on comprendra la raison des observations que je formule en ce moment. Je soutiens qu'il n'y a rien de plus important à l'heure actuelle —compte tenu du fait que les contribuables s'inquiètent de ce que nous ne faisons pas notre devoir pour ce qui est d'étudier certaines de ces dépenses—que d'examiner ces postes qui comportent d'énormes dépenses, s'élevant à 359 millions de dollars dans les crédits principaux et à 35 millions de dollars dans ce nouveau crédit qui s'ajoute au crédit principal.

Je disais donc que, compte tenu de cela et de tous les autres petits crédits qui figurent au budget supplémentaire n° 3, j'ose croire que vous serez tolérant, monsieur le président,

envers le comité, afin d'assurer que les droits des contribuables soient convenablement protégés en cette affaire.

**M. Matheson:** Monsieur le président, le 15 mars 1962, lorsque l'honorable député de Bonavista-Twillingate avait la parole, le président a rendu la décision suivante (page 1953 du hansard):

...en ce qui concerne les observations que l'honorable député de Lévis a commencé à faire, je signale qu'il parlait des principes de programmes conjoints. Nous étudions en ce moment un programme conjoint; si l'honorable député rattache aux programmes conjoints dont nous sommes maintenant saisis, ses observations relatives aux programmes conjoints en général, j'estime qu'il respecte assez bien les règles de la pertinence. Je n'ai pas l'intention de limiter ses observations à cette étape-ci...

**M. Pallett:** L'honorable député voudrait-il lire le reste de l'alinéa, afin de compléter la décision qu'a rendue le président à ce moment-là? Il ne voudrait pas laisser la citation interrompue ainsi.

**L'hon. M. Browne:** Il devrait finir la phrase, de toute façon.

**M. Pallett:** Il devrait finir la phrase, tout au moins.

**L'hon. M. Chevrier:** Son Honneur vient de la lire.

**M. Matheson:** Monsieur le président, mon temps de parole étant limité, je voudrais m'en tenir à la direction et à l'entretien de l'armée canadienne, notamment en ce qui concerne un programme conjoint englobant certains États membres de l'OTAN, alors que certaines circonstances ont sensiblement changé depuis nos dernières délibérations en matière de défense. Il convient d'en parler, d'après moi, car nous avons un montant supplémentaire de 4 millions en soldes et allocations et un montant global de \$23,120,000 au même titre, de même que des frais de voyage et de déplacement d'un million et demi. De toute évidence, notre armée canadienne n'est pas une armée en elle-même. Depuis quelques mois, nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons essayé d'obtenir des honorables vis-à-vis des renseignements sur l'armée. Nous ne savons pas grand chose là-dessus. Il y a bien des renseignements que seuls connaissent le ministre et son secrétaire parlementaire et très peu d'autres personnes sans doute. Je soupçonne que le quartier général est extrêmement disproportionné par rapport à nos effectifs de combat. Nous ne comprenons pas pourquoi notre effectif militaire compte tellement de quartiers généraux. Nous ne sommes pas au courant de tous les faits et nous ne sommes pas en mesure de nous renseigner. La documentation que publie le ministère et que nous